

BRIGADE

P.V. N° 928  
DU 17 Mars 1980

PROCES - VERBAL D'ENQUETE PRELIMINAIRE

80306507

17.03-80

L'An mil neuf cent quatre vingt

le vingt-quatre Avril

NOUS, M.D.L. Chef O.F.J.  
Gendarme A.P.J.  
A.P.J.

de la brigade de Gendarmerie banlieue.

VU les articles 16 à 20 et 75 du code de procédure pénale, rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs :

-I- PREAMBULE

Le dix sept Mars mil neuf cent quatre-vingt à vingt heures quarante, au bureau de notre Brigade, nous Gendarme, sommes avisés téléphoniquement par M L J, retraité, concernant à ave- que de ce qu'il est en train d'observer un objet volant non identifié.

Après avoir pris le nom de cette personne, son n° de téléphone, les renseignements d'usage sur le phénomène observé, phénomène qui se situe en direction de l'Ouest, Nord-Ouest de l'agglomération, soit approximativement entre les agglomérations d' ( ) et ( ), nous le mettons en communication avec notre commandant de Brigade à Adjudant-Chef G, J.

Depuis notre escerne, le Commandant de Brigade et son fils A. Ege de ans observent dans la direction indiquée mais ne constatent pas la présence d'un O.V.N.I. ou de tout autre phénomène lumineux.

A deux reprises à 20 heures 43 et à 20 heures 55, téléphoniquement, notre commandant de brigade demande au commandant de la brigade d'observer le phénomène lumineux.

Le commandant de la brigade ( ) et un Gendarme de cette unité observent dans le ciel à l'œil nu et à la jumelle mais ne voient rien.

- II - ENQUETE

Le dix huit Mars mil neuf cent quatre-vingt, à 20 heures 20, nous M.D.L. Chef M J -G et les Gendarmes G, A, A, nous transportons au domicile de M L J. Sur place à 1'heure du début des observations de la veille, M L J nous indique la direction du début de son observation et la direction suivie par l'O.V.N.I. observé.

ANALYSE

Renseignements administratifs

Observation d'objet volant non identifié

Par M L J et les membres de sa famille.

5° EXPEDITION

Vu et transmis par le Général Commandant Régional de la Gendarmerie Nationale à

Monsieur le Ministre des Armées Direction de la Gendarmerie et de la Justice Militaire Bureau Emploi-renseign-ements Section opérations

Le 20 MAI 1980

Le Lt-Colonel Il Chef d'Etat-Major



En notre présence le phénomène n'est plus observé.

La déclaration de M L , J fait l'objet de la pièce n° 2.  
Selon M L l'O.V.N.I. de forme légèrement ovalisée, de forte intensité lumineuse se déplaçait lentement dans le sens Sud-Nord entre les agglomérations et légèrement au dessus de la ligne d'horizon.

La déclaration de Mme B , D née L fait l'objet de la pièce n° 3.  
d'après Mme B , D l'objet se déplaçait dans le sens Sud-Nord, de forme ronde très lumineuse avec des éclats qui disparaissaient par moment.

La déclaration de M B , C fait l'objet de la pièce n° 4  
Le phénomène se déplaçait à l'Ouest dans le sens Sud-Nord. De forme ronde très brillante avec des éclats surtout lorsqu'il se déplaçait, la luminosité paraissait jaune.

La famille L est très honorablement connue à . Les déclarations ont été faites à condition qu'aucune publicité ne soit faite sur cette affaire.

Les recherches en vue de découvrir d'autres personnes témoins de ces faits sont restées vaines.

Par messages postalisés n° 201 / 2 en date du 21.03.1980, nous demandons à la Brigade de Gendarmerie des Transports Aériens à et aux Brigades de Gendarmerie de l'Air à ( ), à ( ) de rechercher tous renseignements concernant une éventuelle manoeuvre d'engins, avions hélicoptères, ballons cible et tous renseignements météorologique.

Les renseignements fournis par ces brigades font l'objet des pièces 5, 6 et 7.

- III CLOTURE DU PROVES-VERBAL

- IV EXPEDITIONS

La Première: A M le Préfet du Département des à - - - - -

La deuxième: A M Le Procureur de la République à

La Troisième: Au Général Commandant la Région Aérienne à la B.A. à

La quatrième et la cinquième: Au Ministre des Armées, Direction de la Gendarmerie et de la Justice Militaire Bureau de Renseignement, section opérations à

La sixième: Aux archives.  
Fait et clos à

Le M.D.L.Chef B Le Gendarme G le 25 Avril 1980.  
O.P.J. A.P.J. Le Gendarme A A.P.J

**GENDARMERIE NATIONALE**

GROUPEMENT

COMPAGNIE OU ESCADRON

UNITE  
**B.T.**

P.V N° **926** / 19 **80**

**PROCÈS-VERBAL  
D'AUDITION**

PIÈCE N° **2** FEUILLET N° **1**

0 . V . M . I .

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE ENTENDUE **L** , **J**

RÉFÉRENCES

**O.V.M.I.**

CE JOUR **Dix huit Mars mil neuf cent quatre-vingt**  
NOUS SOUSSIGNÉ(S), **G** , **A** , Gendarme A.P.J.

VU LES ARTICLES **20 et 75** - - - - - DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

**A son domicile, le dix huit Mars mil neuf cent quatre-vingt à vingt et une heures, entendons:**

**L** , **J** , Retraité du commerce, né le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
( ) fils des feus **L** et **J** , **R** , demeurant à \_\_\_\_\_  
( ) , avenue de **G** , nationalité Française, qui déclare;

Hier 17 Mars 1980 à partir de 20 heures 25 j'ai été amené à observer un phénomène lumineux dans le ciel, phénomène que je ne puis expliquer.

Alors que j'étais à côté de l'appareil téléphonique que j'allais utiliser et de la fenêtre, j'ai vu une grosse clarté provenant d'une boule.

J'ai situé ce phénomène en direction de l'Ouest, Ouest-Nord donc pour mieux le situer depuis \_\_\_\_\_ en direction \_\_\_\_\_ ou légèrement au Sud

Cette boule, sensiblement ronde devenait parfois légèrement ovale avec plus de luminosité et il semblait que des rayons ou étincelles en jaillissaient comme d'un chalumeau et la luminosité était plus forte à ces moments là.

Pour ma part, afin de mieux observer, je suis allé dans la cuisine pièce voisine et je situais cet objet au dessus de la ligne d'horizon entre trois ou quatre doigts à bout de bras.

Au fur et à mesure que le temps passait, le phénomène se déplaçait en direction du Nord et l'intensité lumineuse diminuait. Parfois l'O.V.M.I semblait s'allonger et une queue lumineuse descendait à l'arrière vers le bas.

Lorsque j'ai observé cet objet pour la dernière fois, vers 22 heures 30 il était bien plus au Nord et au ras de l'horizon. Mon épouse l'a observé un peu après et à 22 heures 45 il n'y avait plus rien.

Ce phénomène était très important au moment où j'ai appelé la Gendarmerie et lorsque je l'ai expliqué au Commandant de la Brigade, de suite après. Agé de \_\_\_\_\_ ans, personnellement c'est la première fois que j'observe un tel objet lumineux.

C'est tout ce que je puis vous dire.

A 21 heures 30, le 18 Mars 1980. Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher. (A signé au carnet de déclaration.)  
Présente madame **L** née **R** , **F** confirme la déclaration de **M L** mais n'est pas en mesure de donner d'autre précision.

GROUPEMENT

COMPAGNIE OU ESCADRON

UNITE

B.T.

P.V N° 926 / 19 80

PROCÈS - VERBAL
D'AUDITION

AFFAIRE

O.V.N.I.

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE ENTENDUE

L D , épouse B

RÉFÉRENCES

O.V.N.I.

CE JOUR dix huit mars mil neuf cent quatre vingt

NOUS SOUSSIGNÉ(S), A P , gendarme A.P.J.

VU LES ARTICLES 20 et 75 - - - - - DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

Entendons le dix huit mars mil neuf cent quatre vingt à 21H00 à son domicile : - - - - -

L D , épouse B , née le A fille de J et de R Y , demeurant Avenue de G A ( ) de nationalité française qui nous déclare : - - -

Vers 20H30 hier soir dix sept mars mon père qui habite juste en face de notre appartement a appelé par téléphone pour attirer notre attention à mon mari et à moi-même sur une lumière très vive dans le ciel et pour nous demander si nous la voyons. - - - - -

Effectivement de la fenêtre du premier étage en regardant en direction de l'ouest j'ai vu une lumière très forte, faisant penser à un projecteur, de forme ronde avec des éclats qui en partaient. Aucune couleur ne caractérisait le phénomène, peut-être une légère coloration jaune, c'était beaucoup plus gros que toutes les étoiles que j'ai déjà vu - - - - -

J'ai observé une demi-heure et pendant ce temps la lumière s'est déplacée vers le nord en montant légèrement, d'ailleurs étant assise j'ai dû me déplacer et me reculer pour pouvoir continuer à observer. - - - - -

J'ai cessé de regarder environ pendant environ une heure trente puis quand je suis retourné à la fenêtre je n'ai vu que l'étoile du berger, mais plus de trace du phénomène que je vous ai décrit. - - - - -

Au moment où la boule brillait je n'ai pas vu l'étoile du berger ou bien parce que j'étais éblouie par le phénomène ou bien parce que l'éclat la rendait insignifiante ou même invisible. J'ai eu l'impression que les rayons qui gravitaient autour de la boule n'étaient pas continus, par instant ils disparaissaient en haut, puis en bas et sur les côtés et par moment l'ensemble paraissait plus lumineux. Avant que je ne cesse d'observer j'ai vu que l'intensité diminuait en s'éloignant et en montant légèrement vers la droite, c'est à dire vers le nord. Pour bien décrire cette intensité lumineuse, je peux la comparer à une lampe électrique qu'on approcherait du visage, l'intensité tout en restant identique paraîtrait moins forte en éloignant celle-ci du visage. - - - - -

Auparavant je n'avais jamais remarqué une telle chose. - - - - - le 18 mars 1980 à 21H35 lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste n'ayant rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher. - - - - -

(La personne entendue a signé au carnet de déclarations)

GROUPEMENT

COMPAGNIE OU ESCADRON

UNITÉ

BT.

P.V N° 926 / 19 80

PROCÈS - VERBAL
D'AUDITION

AFFAIRE

O.V.N.I.

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE ENTENDUE

B \_\_\_\_\_ C \_\_\_\_\_, (témoin)

RÉFÉRENCES

O.V.N.I.

CE JOUR dix-huit mars mil neuf cent quatre-vingt.
NOUS SOUSSIGNÉ(S), B J -C, M.d.L.chef, O.P.J.

VU LES ARTICLES

16 à 19 et 75

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

B \_\_\_\_\_ C \_\_\_\_\_, né le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_, fils de A \_\_\_\_\_ et de R \_\_\_\_\_ F. \_\_\_\_\_, gérant de société, demeurant avenue \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

"Le 17 mars 1980, alors que je me trouvais à mon domicile en compagnie de mon épouse et de mes deux enfants, j'ai été alerté par mon beau-père téléphoniquement, de la présence dans le ciel d'un gros point brillant. Il était 20 heures 30 environ. Il faisait nuit noire. Je pense qu'il n'y avait pas de vent. Il ne faisait pas trop froid. J'ai porté mon regard dans la direction indiquée par mon beau-père, de mon domicile au bout de l'avenue \_\_\_\_\_. A l'endroit indiqué, j'ai vu comme une lampe allumée de forte intensité avec un rayonnement sur le pourtour. Cet objet était fixe puis bougeait légèrement de bas en haut. A ce moment là, l'objet prenait une apparence de longueur mais restait toujours d'une forte intensité. L'objet se trouvait à égale distance de l'étoile du berger et des toits. Dans cette direction, il n'existait aucun dénivelé. Par temps clair, je peux voir, de jour, l'étang de \_\_\_\_\_. Cet objet est resté au même endroit et avec la même intensité pendant une bonne demi-heure puis j'ai remarqué qu'elle s'abaissait tout en perdant d'intensité. A la fin du film de la première chaîne, vers les 22 heures 40, l'objet n'était plus visible. La couleur dégagée par l'objet était d'un jaune pâle. Il n'a pas changé de couleur. Il avait une grosseur trois ou quatre supérieure à la grosseur de l'étoile du berger. Je n'ai entendu aucun bruit. Je n'ai ressenti aucun effet particulier. C'est la première fois que je vois un tel phénomène surtout par l'intensité lumineuse. Ce soir, 18 mars 1980, à la tombée de la nuit, vers les 18 heures 30, j'ai suivi un objet beaucoup plus allongé, beaucoup plus loin, moins lumineux dans une direction plus basse en direction de l'étang de \_\_\_\_\_. Cet objet, par des repères, descendait légèrement. J'ai pu le constater uniquement par les repères. Il se trouvait à l'aplomb de la lune. L'intensité lumineuse a diminué sans que je puisse constater que cet objet partait. Il avait une apparence plus petite que la veille. Cet effet a duré aujourd'hui, une heure, et a été moins spectaculaire que la veille. J'ai un aperçu sommaire des étoiles et je sais ce qu'est un ballon sonde. Le 18 mars 1980 à 21 heures 30.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher. (a signé au carnet de déclarations"

Brigade de Gendarmerie  
des Transports AériensFICHE  
DE  
CORRESPONDANCE

N° 374 / 2

DATE 27 Mars 1980

DESTINATAIRE

Commandant brigade

Banlieue

● OBJET - RÉFÉRENCE(S) - PIÈCE(S) JOINTE(S)

- O B J E T : Observation d'un O.V.N.I.RÉFÉRENCE : Votre message n° 201 / 2 du 21 Mars 1980Avions au départ :

Destination	(Locale )
"	( " )

Avions à l'arrivée :

Provenance	(Locale )
"	( " )
"	( " )

Conditions MTO observées à \_\_\_\_\_ entre 2025 h à 2220 h.

- Vent variable faible ou calme ( secteur SE dominant)
- ciel clair - visibilité 9 à 10 km.

Situation MTO : marais barométrique - Vent en altitude jusqu'à 5000 -  
secteur Ouest 15/25 noeuds - de 5 à 12000 Nord-Ouest de 35/50 noeuds

Les lancers de ballons s'effectuent à 11 heures (TU) compte tenu de la situation des vents en altitude, il est impossible de retrouver leur trace sur la zone concernée.

VU ET TRANSMIS PAR LE COMMANDANT D'UNITÉ

L'Adjudant-Chef B

GRADE ET NOM DU RÉDACTEUR

MDL Chef J



FICHE  
DE  
CORRESPONDANCE

Pièce N° 6

N° 195 / 2 .-

DATE 28 Mars 1980.

DESTINATAIRE : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie Départementale  
Banlieue

Route de

A R M E E S

• OBJET - REFERENCE(S) - PIECE(S) JOINTE(S)

O B J E T : Observation d'O.V.N.I. par une famille

REFERENCE : Votre Message N° 201 / 2 MESS. du 21 Mars 1980.

Suite à votre message ci-dessus référencié, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance les renseignements suivants.

- 1°) RENSEIGNEMENTS RECUEILLIS auprès de l'Etat-Major de la Région Aérienne, Section Circulation Aérienne, sis sur la B.A.

Aux heures et date indiquées dans le message de référence, il y a eu un vol de nuit d'hélicoptères type de la Base Aérienne. Ces appareils effectuaient un exercice de navigation aérienne en finale G.C.A. (Ground Control Approach), c'est-à-dire, des descentes d'approches en finale.

- 2°) RENSEIGNEMENTS RECUEILLIS auprès des Moyens Opérationnels de la Base Aérienne, et communiqués par le Chef du Contrôle Local d'Aérodrome :

Deux formations de deux hélicoptères chacune ont décollé de la

- |                    |             |          |
|--------------------|-------------|----------|
| - 1ère formation : | a décollé à | locales. |
|                    | a atterri à | "        |
| - 2ème formation : | a décollé à | "        |
|                    | a atterri à | "        |

- 3°) RENSEIGNEMENTS RECUEILLIS auprès du Bureau Information Air (OPS) du Groupe de Manoeuvre de l'Ecole d'Application de l'Aviation Légère de l'Armée de Terre, stationné sur la B.A.

Les deux formations ci-dessus étaient composées des appareils suivants :

- |                    |   |   |   |   |             |
|--------------------|---|---|---|---|-------------|
| - 1ère formation : | " | " | " | " | immatriculé |
| - 2ème " :         | " | " | " | " | "           |
|                    | " | " | " | " | "           |

Itinéraires suivis :

Par la 1ère - - -

VU ET TRANSMIS PAR LE COMMANDANT

Adjudant-Chef C.

GRADE ET NOM DU RÉDACTEUR

Gendarme L

.../... (2)

Fiche de Correspondance N° 195/2.  
du 28 Mars 1980 - Feuillelet N° 2.

Par la 2ème - - - - .

Altitude maximale de chacune des formations : 500 mètres.  
Altitude moyenne " " " " : 200 mètres



CLASSIFICATION  NON PROTÉGÉ  
 DIFFUSION  RESTREINTE  
 CONFIDENTIEL  DÉFENSE

# NOTE-EXPRESS

NUMÉRO ET DATE  
228/2 DU 27 MARS 1980

ORIGINE	COMMANDANT BRIGADE GENDARMERIE ( )
DESTINATAIRE(S)	POUR ACTION (2 EXEMPLAIRES) COMMANDANT BRIGADE GENDARMERIE DEPARTEMENTALE
	POUR INFORMATION
	COPIE(S) INTÉRIEURE(S)
OBJET	OBSERVATION O.V.N.I
RÉFÉRENCE(S)	VOTRE MESSAGE N° 201/2 MESS DU 21 MARS 1980
PIÈCE(S) JOINTE(S)	

LE TEXTE SERA AUTHENTIFIÉ PAR : GRADE, NOM, FONCTION, SIGNATURE ET CACHET

TEXTE

APRES CONTROLE AUPRES CENTRE CONTROLE AERIEN MILITAIRE ET SERVICE METEOROLOGIQUE DE LA BASE AERIENNE D' IL RESSORT QU' AUCUN APPAREIL N'A DECOLLE NI NE S'EST POSE ENTRE 20 ET 23 HEURES LE 17 MARS 1980. AUCUN ENGIN METEOROLOGIQUE N'A ETE LANCE.

CONDITIONS ATMOSPHERIQUES RELEVÉES ENTRE 20 ET 23 HEURES :

- TEMPS CLAIR - STRATO-CUMULUS - VISIBILITE 9 Km - VENT SUD-EST VITESSE 2M/S.

